



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,  
DU DÉVELOPPEMENT  
DURABLE, DES TRANSPORTS  
ET DU LOGEMENT

MINISTÈRE DE  
L'ÉCONOMIE, DES  
FINANCES ET DE  
L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DE  
L'ENSEIGNEMENT  
SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

COMMISSARIAT  
GÉNÉRAL  
À L'INVESTISSEMENT

*Communiqué de presse*

*Communiqué de presse*

Paris, le vendredi 15 juillet 2011



## **Investissements d'Avenir : Lancement de l'appel à manifestations d'intérêt « Chaînes de traction électrique »**

Dans le cadre des Investissements d'Avenir, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, ministre de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement, François BAROIN, ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie, Laurent WAUQUIEZ, ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Eric BESSON, ministre de l'Industrie, de l'Énergie et de l'Économie numérique, Thierry MARIANI, ministre des Transports et René RICOL, Commissaire général à l'Investissement annoncent le lancement d'un appel à manifestations d'intérêt piloté par l'ADEME et dédié au système complet des chaînes de traction électrique.

Les transports terrestres de personnes et de marchandises sont encore très majoritairement réalisés au moyen de véhicules routiers. Leur développement menace d'atteindre ses limites en raison de son impact sur le réchauffement climatique et sur la qualité de l'air. L'industrie automobile connaît donc une mutation profonde qu'il convient d'accompagner. Les acteurs de la filière cherchent en effet à se renouveler en proposant des innovations technologiques mieux adaptées aux évolutions de la demande.

Dans le cadre du présent AMI ciblé sur l'électrification partielle ou complète des véhicules, **ces innovations technologiques devront permettre d'améliorer l'efficacité énergétique des véhicules, tout en conservant ou réduisant les niveaux de rejets de polluants et de bruit.** Spécifiquement, les projets attendus devront donc porter sur des technologies en lien avec la chaîne de traction électrique et hybride (groupe motopropulseur, transmission, auxiliaires, système de stockage d'énergie).

D'autre part, les avancées technologiques et économiques actuelles du véhicule électrique et du véhicule hybride sont encore très éloignées des besoins de mobilité futurs. Une des raisons pouvant être invoquée est l'incertitude et la méconnaissance entourant ces futurs marchés. **Cet AMI vise également à évaluer l'adaptabilité des nouvelles technologies à ces futurs marchés.**



Les projets attendus devront porter sur des technologies en lien avec la forme et la nature du véhicule selon les thématiques suivantes :

- Modes de traction : tout niveau d'hybridation intégrant éventuellement des prolongateurs d'autonomie à motorisation thermique ou à pile à combustible permettant une convergence vers l'hybride rechargeable ;
- Briques technologiques : les systèmes de stockage d'énergie réversible ; les auxiliaires et les prolongateurs d'autonomie; les groupes motopropulseurs; l'ensemble chaîne de traction et son intégration dans le véhicule.

L'ensemble des travaux envisagés dans ces deux axes pourra porter sur des applicatifs variés allant des 2-roues aux véhicules lourds.

Enfin, le montant définitif consacré à cet appel à manifestations d'intérêt sera décidé en fonction de l'excellence des projets présentés.

La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 8 décembre 2011.

---

#### **Volet développement durable des investissements d'avenir**

Plus de 6 Mds € sont consacrés au soutien des phases de recherche et de pré-industrialisation dans les filières vertes d'avenir :

- 1,35 Md€ pour le développement de démonstrateurs et de plateformes technologiques dans les différentes filières d'énergies renouvelables ou de la chimie verte ;
- 1 Md€ pour développer des instituts d'excellence dans le domaine des énergies décarbonées ;
- 1 Md€ pour des démonstrateurs de véhicules du futur : véhicules routiers du deux roues aux poids lourds, trains et bateaux ;
- 250 M€ pour l'économie circulaire privilégiant le recyclage des déchets, la réhabilitation des sites et sols pollués et l'éco-conception ;
- 250 M€ pour les réseaux électriques intelligents, qui intégreront plus d'énergies renouvelables décentralisées et permettront aux consommateurs d'optimiser leurs usages et de réduire leur facture ;
- 1,5 Md€ pour les avions de demain, afin de réduire considérablement leur consommation de carburant ;
- 1 Md€ pour une industrie nucléaire plus économe en matières premières et moins génératrice de déchets.

Par ailleurs, des actions transversales de soutien aux entreprises innovantes, telles que la création d'un fonds d'amorçage de 400 M€, géré par le Fonds Stratégique d'Investissement et les actions d'OSEO en direction des pôles de compétitivité bénéficieront également aux filières vertes.

---

**Pour en savoir plus sur les investissements d'avenir, consultez le site internet :**  
[investissement-avenir.gouvernement.fr](http://investissement-avenir.gouvernement.fr)

#### **Contacts presse :**

Cabinet de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET : 01 40 81 72 36  
Cabinet de François BAROIN : 01 53 18 42 96  
Cabinet de Laurent WAUQUIEZ : 01 55 55 84 32  
Cabinet d'Eric BESSON : 01 53 18 45 13  
Cabinet de Thierry MARIANI : 01 40 81 77 57  
Commissariat général à l'Investissement : 01 42 75 64 43  
ADEME : 01 40 41 55 01

